

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Article 1 : L'Olympique Rémois Tennis de Table organise le **dimanche 11 septembre 2022**, un tournoi régional au gymnase René Tys, 36 rue Léo Lagrange à Reims. Ce tournoi régional est homologué sous le n°

Article 2 : Ce tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés à la F.F.T.T. de la Ligue Grand-Est.

Article 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux homologués.

Article 4 : Le classement à prendre en compte pour ce tournoi est le classement officiel de la première phase 2022-2023.

Article 5 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe (excepté le tableau 5 à 6, où les trois joueurs sont qualifiés pour le tableau final à l'issue de la poule et le tableau 15-22 qui comportera des poules de 4 joueurs où les trois premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final). Aucun retard ne sera admis, "scratch" irrévocable 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

Article 6 : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.

Article 7 : Le tournoi pourra accepter 3 tableaux par joueur.

Article 8 : Les droits d'engagements sont fixés à **8€ par tableau (22€ pour 3 tableaux)**
Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre de **l'Olympique Rémois Tennis de Table**.

Article 9 : Les engagements devront parvenir avant :
Le samedi 10 septembre 2022 à 12 h 00
M Emmanuel Barcelo, emmanuel.barcelo@yahoo.fr
Au 27 rue du 8 mai 1945 51400 MOURMELON-LE-PETIT
03.26.66.06.88

Article 10 : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 13 participants. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi.

Article 11 : L'Olympique Rémois décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

Article 12 : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera ouverte dans la salle (boisson, sandwich, chips, gâteau, confiserie)

Article 13 : L'Olympique Rémois Tennis de Table se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participant, les joueurs inscrits dans celui-ci seront remboursés de leur engagement.

Article 14 : L'arbitrage des parties de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

Article 15 : Le juge arbitre sera Emmanuel BARCELO, JAN, assisté de Mme Dominique VAUCOULEUR, JA3 et de M Jean-François GUIRAO, JA2.

Article 16 : Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2022-2023, celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

Article 17 : Ce tournoi est le 2nd Tournoi au programme du :



